REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES

COMITE ITIE

Unité de Gestion Administrative Provisoire
B. P : 11063 Yaoundé

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

Provisional Administrative
Management Unit

N°_____/MINFI/ITIE/C/UGAP Yaoundé, le

COMPTE RENDU DE LA DIX-HUITIEME SESSION DU COMITE ITIE TENUE LE 12 AVRIL 2021 A L'HOTEL MONT-FEBE

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN ET LE DOUZE DU MOIS D'AVRIL

S'est tenue à l'Hôtel Mont-Fébé de Yaoundé, la vingt-cinquième session du Comité ITIE Cameroun sous la présidence de **Monsieur Gabriel DODO NDOKE, Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Vice-Président du Comité ITIE Cameroun.**

Y prenaient part, outre les membres des trois Collèges Comité, des points focaux du Secrétariat permanent et le personnel permanent dudit Secrétariat.

Monsieur Ibrahim NDOUOP tenait la plume lors de cette session qui a débuté à 15h03mn.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

1. *Examen de l'état de mise en œuvre des résolutions et recommandations du Comité ;*
2. *Examen de l'option de réalisation des Rapports ITIE 2018 et 2019 en régie ;*
   - *Point sur l'état de collecte des informations auprès des entités déclarantes*
   - *Examen et adoption du projet de TDR des conciliations 2018 et 2019*
   - *Adoption des TDR des Groupes ad hoc*
   - *Point de décision du Comité relatif aux conciliations évoquées*
3. *Examen et adoption du projet de mini-plan d'urgence budgétisé pour la sortie du Cameroun de la suspension temporaire à l'ITIE ;*
4. *Divers*

Prenant la parole, le Président de séance a, d'entrée de jeu, remercié les uns et les autres pour la mobilisation observée et souhaité que la session s'inscrive dans l'efficacité et la célérité pour une gestion optimale du temps imparti afin qu'à terme, le Cameroun sorte de la zone de turbulence dans laquelle il se trouve depuis sa suspension temporaire. Il a sollicité et obtenu des membres du Comité que le premier point inscrit à l'ordre du jour relatif à l'examen en vue de l'adoption du Compte rendu de la session du 05 avril 2021, soit renvoyé à une session ultérieure.

I- EXAMEN DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITE

Le Président, sur ce point, a demandé à **M. Michel BISSOU, du Secrétariat Permanent,** de faire le rappel des résolutions et recommandations de la dernière session afin d'en évaluer le niveau de mise en œuvre.

S'agissant de la première résolution relative *à la tenue d'une session le lundi 12 avril 2021*, le Comité a constaté son effectivité.

S'agissant de la deuxième, relative au *délai de 90 jours pour rétablir la situation du Cameroun afin d'éviter la radiation définitive*, le Président a demandé que le Comité prenne une résolution en régularisation, pour prendre acte de la suspension et partant, l'engagement à y remédier dans le délai évoqué.

S'agissant de la résolution *relative à la désignation d'un intérimaire à la fonction de Secrétaire Permanent* en attendant la reprise du titulaire du poste, le Président propose que cela parte d'une résolution prise en Comité, à charge pour le Président du Comité d'en prendre acte en sa qualité de personnalité investie du pouvoir de nomination. **Le Représentant des Eglises protestantes** propose, à la suite du Président, que M. BISSOU continue d'officier en cette qualité, puisqu'il le fait déjà et que dans la foulée, les contrats des personnels permanents soient régularisés pour donner plus de poids à ses actes éventuels, en qualité d'intérimaire.

A la suite du **Représentant de l'Eglise catholique** qui suggère la désignation d'un fonctionnaire en qualité de Secrétaire Permanent par intérim, le Ministre des Mines, Vice-Président du Comité demande que l'on profite des acquis et que l'on conforte M. Michel BISSOU dans le rôle qu'il joue déjà. Il demande que l'on envisage à terme, la modification du décret portant organisation du Comité pour intégrer les aspects liés à la gestion des crises ainsi que du personnel.

Le Représentant des Services du Premier Ministre sur la question, a prôné la continuité du service et jugé le fonctionnement du moment opérant ne nécessitant point d'intérimaire, lequel, s'il était désigné, devrait être connu de l'Administration parce que rattaché à elle par un lien juridique.

Le Représentant de la CONAC relève qu'il existe, d'après le décret qui crée le Comité ITIE, deux structures : une Unité de Gestion Administrative et une Unité de Gestion Technique Opérationnelle. Dans ce sillage, au regard de la réalité de ces deux entités et du personnel existant, il y a lieu de mettre en place une Unité de Gestion Administrative Provisoire qui regrouperait tous les personnels existants et de désigner un Coordonnateur de cette entité qui s'occuperait de la gestion des affaires courantes. Aussi, le Représentant de la CONAC suggère que le Comité prenne une première résolution qui constate la composition actuelle du Secrétariat Permanent. A sa suite, le Président a parlé des deux structures ad hoc, à savoir une structure interne de préparation et une structure technique. *En résolution, il a demandé à Messieurs Michel BISSOU et Richard FEGUE EKANI de travailler à la mise sur pied de ces deux structures.*

S'agissant des diligences relatives au règlement des factures de BDO, le Ministre des Mines, Vice-Président du Comité, a interpellé le représentant de la Direction Générale du Trésor qui fait savoir que le Ministre des Finances, Président du Comité, a signé les deux premiers acomptes qui sont à la Paierie Générale du Trésor depuis décembre 2020. Le Directeur Général du Trésor a donné des instructions pour le règlement de deux bons et les ordres de paiement vont être déposés à la BEAC.

En ce qui concerne le volet accompagnement par le Cabinet BDO, il dit que le consultant ne formule aucune objection pour la reprise de sa collaboration avec le Comité, mais à condition qu'il travaille en exclusivité sur la production des Rapports 2018 et 2019 et que ses factures soient payées. En clair, si le Comité opte pour la production des Rapports en régie, sa collaboration ne sera pas acquise. Le Consultant a d'ailleurs émis des réserves sur notre capacité à faire ce travail qui n'a jusque-là été réalisé que par deux pays avec des Secrétariats bien étoffés en personnels.

Le Représentant du Ministère de la Justice (Collège des Administrations) a réitéré l'idée que le Consultant soit mis en contact direct soit avec le top management du Comité pour plus d'assurance.

En réaction, le Vice-Président du Comité a dit que le projet de lettre adressé à BDO règlerait la question de confiance et a demandé à M. Michel BISSOU le sort réservé à cette lettre. En réponse, celui-ci a informé l'assistance que la lettre est partie dans la liasse des dossiers mais n'avait pas encore été signée. Le Président a instruit de porter à sa signature, toute correspondance en direction du Consultant qu'il se fera le plaisir de signer, en cas d'empêchement du Président du Comité.

En guise de rappel, **le Représentant de Transparency International (Collège de la Société civile)** a donné lecture de la correspondance par laquelle le Président du Comité informait Madame la Présidente du Conseil d'Administration de l'ITIE que le Cameroun opte pour la production des Rapports 2018 et 2019 en régie et qu'en conséquence, il ne saurait se dédire. Ce rappel va en droite ligne de la position exprimée par le **Représentant de l'ONG AGNR (Collège de la Société civile)** par le *Country manager* au Secrétariat International, qui conseille de respecter les standards internationaux.

La position des entreprises est sollicitée sur la question par le **Représentant de l'Eglise catholique (Collège de la Société civile). Le représentant de Gaz du Cameroun (Collège des Entreprises)** affirme que les Entreprises sont disposées à collaborer dans l'optique d'une production en régie des Rapports. Elles nécessitent une correspondance officielle du Président du Comité pour les conforter dans leurs démarches. L'on apprend d'ailleurs de ses propos que toutes les déclarations électroniques sont soumises, mais non signées suivant une précision donnée par M. BISSOU.

Pour conclure ce point, le Président rappelle le délai de 90 dont disposerait le Cameroun pour produire en régie le Rapport 2018 et que si d'aventure, nous n'y parvenons pas, nous recourrons à BDO.

S'agissant de la mise sur pied des groupes techniques devant travailler à la conciliation susvisée, le Président a passé la parole à Monsieur Richard FEGUE EKANI qui décline le travail de préparation effectué dans ce sens consistant en la production des termes de référence ainsi que la constitution desdits groupes. Il a passé la parole à Monsieur Michel BISSOU qui a décliné les sept groupes mis en place et en rapport notamment avec l'actualisation des données, l'examen du niveau de mise en œuvre des différentes recommandations issues des précédentes conciliations et validations, la transparence, le recrutement de l'Expert-comptable pour l'attestation des données, la relecture des rapports, la traduction et la production des rapports simplifiés.

En ce qui concerne la traduction, le *Président a recommandé que la Cellule de traduction de son Ministère soit mobilisée pour traduire les rapports le moment venu.* Ces traductions devront se faire au fur et à mesure de la rédaction des rapports selon le vœu exprimé par le représentant de l'UJC.

II- EXAMEN DE L'OPTION DE REALISATION DES RAPPORTS ITIE 2018 ET 2019 EN REGIE

Prenant acte de la décision du Comité de réaliser en régie les Rapports ITIE 2018 et 2019, le représentant de la SNH demande qu'une correspondance soit transmise à son Administration dans ce sens. Il précise, en outre, que la SNH dans cet exercice ne saurait être juge dans un autre rapport, de cet exercice pour lequel elle est partie. Il demande que les groupes ad hoc soient formalisés par le Président afin que la SNH sache avec qui elle signera les accords de confidentialité.

Madame la Représentante d'ADDAX (Collège des Entreprises) souhaite, quant à elle, avoir un calendrier bien détaillé pour la production du Rapport 2019 ainsi qu'une correspondance allant dans ce sens.

Le Président *recommande de préparer une correspondance qu'il adressera à la SNH pour la transmission de ses données au groupe chargé de collecter les données de conciliation, correspondance qu'il se propose de signer au plus tard le lendemain.*

Après ces échanges, *le Comité recommande la saisine de la Chambre des Comptes, de la SNH et des entreprises de toutes correspondances pertinentes pour la conduite de la production en régie et prioritairement du Rapport 2018 et accessoirement du Rapport 2019.*

III- EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE MINI-PLAN D'URGENCE BUDGETISE POUR LA SORTIE DU CAMEROUN DE LA SUSPENSION TEMPORAIRE A L'ITIE

S'agissant du financement des activités de la période, le *Président a instruit Messieurs Richard FEGUE EKANI et Michel BISSOU d'élaborer un mémoire de dépenses attaché au plan d'urgence qui sera soumis au Comité, pour adoption.* Il a poursuivi en disant que les prochaines sessions seront dédiées à l'évaluation de l'état d'avancement des travaux des différents groupes ad hoc.

Sur la méthodologie de communication, le **Représentant de la CONAC (Collège des Administrations)** suggère deux moyens, à savoir *Telegram* ou *Signal* et déconseille *WhatsApp* pour des raisons de sécurité. Le Président recommande à Madame la responsable de la communication de prendre les dispositions appropriées pour faciliter cet exercice.

IV- DIVERS

Rendu à ce point, M. Michel BISSOU a demandé que le Comité adopte des définitions des notions de « propriété réelle » et de « projet ». Le Président recommande que ces points soient inscrits à l'ordre du jour de la prochaine session.

Le Président a demandé aux membres de prendre la semaine pour formuler leurs observations sur les projets de TDR en vue de leur adoption à la session convoquée pour le lundi 19 avril 2021.

Il a invité chaque groupe à élaborer un chronogramme clair de travail sur soixante jours. La session s'est achevée à 17h25mn. /-

Le Coordonnateur UGAP

Le Président de Séance

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FINANCES

COMITE ITIE

Unité de Gestion Administrative Provisoire
B. P : 11063 Yaoundé

CAMEROON EITI CAMEROUN

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

Provisional Administrative Management Unit

N°_____/MINFI/ITIE/C/UGAP **Yaoundé, le**

RESOLUTIONS / RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SESSION DU 12 AVRIL 2021

A l'issue de la session de référence, le Comité adopte les résolutions et formule les recommandations ci-après :

I- RESOLUTIONS

1- Passer outre l'examen pour adoption du projet de compte rendu de la session du 05 avril 2021 et procéder à l'état de mise en œuvre des résolutions de la session sus-évoquée ;
2- Acter l'indisponibilité du Secrétaire Permanent par une note d'information et créer une Unité de Gestion Administrative Provisoire pour assurer la continuité du service au sein du Secrétariat Permanent du Comité ITIE ;
3- S'engager à produire les Rapports ITIE 2018 et 2019 en régie, avec priorité au Rapport 2018 ;
4- Prendre acte de la suspension et affirmer l'engagement du Cameroun à régulariser son statut en 90 jours ;
5- Mandater Messieurs Richard FEGUE EKANI et Michel BISSOU d'élaborer un mémoire de dépenses adapté à un mini-plan d'urgence pour la levée de la suspension du Cameroun;
6- Se réunir le lundi 19 avril 2021 et par la suite à une fréquence d'une session toutes les deux semaines afin que les différents groupes ad hoc puissent finaliser leurs travaux.

II- RECOMMANDATIONS

Le Comité recommande :

1. la saisine de la Chambre des Comptes, de la SNH et des Entreprises du périmètre par correspondances pour la production prioritaire en régie du Rapport 2018 et accessoirement du Rapport 2019 ;
2. la mobilisation de la Cellule de traduction du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique pour la traduction simultanée des Rapports de conciliation et toute autre documentation y relative ;
3. l'organisation par la responsable de la communication, des échanges au moyens des applications *Télégram* ou *Signal* ;
4. l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine session, de la formulation des définitions pour les notions de « projet » et « propriété effective ».

Le Coordonnateur UGAP **Le Président de Séance**